

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1051

présenté par
M. Pancher

ARTICLE 19

À la fin de la troisième phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« puis éliminés, mais valorisés »,

les mots :

« ne soient plus éliminés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif d'inclure tout type de tri de déchets organiques, comme la valorisation et les tris mécano - biologiques.